

La députée Samantha Cazebonne a été chargée d'une mission interministérielle pour la mise en œuvre de l'engagement présidentiel d'aller vers un doublement des effectifs des élèves des établissements scolaires français de l'étranger.

Dans le cadre de sa mission, la députée Samantha Cazebonne a reçu les opérateurs, les fédérations de parents et les organisations professionnelles, dont le Sgen-CFDT.

À cette occasion, la députée a assuré que son rapport et ceux des inspecteurs généraux remis au secrétaire général du Quai d'Orsay étaient complémentaires, le sien étant plus politique et prospectif.

La création de l'AEFE

Le Sgen-CFDT a rappelé l'importance de la création de l'AEFE pour l'égalité des droits entre enseignants et pour la stabilisation des établissements d'enseignement homologués. Partie prenante en 1990 de la négociation qui a permis à des centaines d'enseignants et surtout d'enseignantes titulaires de l'Éducation nationale recruté·e·es localement d'accéder au statut de résident, le Sgen-CFDT a cependant constaté très rapidement, dès la moitié des années 90, que la distinction résident/expatrié était mise à mal par la diminution des postes dits *au barème*.

La mauvaise réforme du statut des personnels de 2002

Compte tenu de la multiplication des recrutements différés de *faux-résidents* avec une mise en disponibilité de 3 mois, le Sgen-CFDT a défendu la thèse d'une remise à plat du décret régissant la situation des enseignants détachés sur des postes AEFE, en substituant à l'opposition dévoyée entre *résidents* et *expatriés* un statut unique. Ce statut devait prendre en compte le lieu de recrutement, les frais de changement de résidence, la durée d'exercice dans un pays et les contraintes de la mobilité, le coût de la vie, la prise en charge des droits d'écolage des enfants des personnels, les fonctions et responsabilités exercées, etc.

Le décret 2002-22 n'a cependant pas repris les préconisations du Sgen-CFDT mais a pérennisé le système du décret de 1990, en conservant des expatriés et des *résidents*, avec, pour ces derniers, l'instauration d'une *indemnité spécifique de vie locale* (ISVL) et un avantage familial (AF).

L'évolution depuis 2002 a démontré que cette réforme n'a pas enrayé la diminution en peau de chagrin des postes d'expatrié, désormais réservés aux personnels d'encadrement, aux

directeurs d'école, formateurs EMFE dans le premier degré, EEMCP2 dans le secondaire, CPE ou professeur de CPGE.

Aujourd'hui, la situation des personnels doit faire l'objet d'une concertation approfondie

Pour le Sgen-CFDT, il serait grandement dommage que les ambitions qu'a exprimées le président de la République pour le développement de l'enseignement français à l'étranger n'incluent pas une concertation approfondie sur la situation des personnels.

Pour maintenir le caractère spécifique des établissements homologués par le ministère de l'Éducation nationale, le Sgen-CFDT estime qu'il est nécessaire de maintenir une proportion d'enseignants titulaires constante. Il rappelle sa revendication d'un volet social plus étoffé dans le dossier d'homologation : un établissement se réclamant de l'enseignement français se doit de respecter des règles exigeantes pour ses personnels, la réglementation locale ne constituant qu'un seuil minimal.

Les pistes de la députée Samantha Cazebonne

La députée Samantha Cazebonne

- indique qu'elle est très sensible à l'injustice sociale et aux inégalités, qu'elle déplore. Selon elle, les EEMCP2 n'ont pas toujours la charge de travail justifiant leur surrémunération.
- souhaite maintenir en l'état le statut de résident, mais en favorisant la venue régulière de nouveaux enseignants.
- convient qu'il faudrait permettre aux résidents qui le souhaitent de rester dans le pays de résidence au-delà de six ans, pour eux-mêmes comme pour les établissements, auxquels ils apportent souvent une véritable plus-value. Elle envisage plutôt la possibilité d'un détachement direct sur contrat local (comme dans les établissements partenaires actuels), sous réserve d'un avis favorable d'une instance à inventer où une place serait donnée aux parents. Elle propose pour ces situations une prise en charge de la pension civile par l'Éducation nationale.
- entend la demande du Sgen-CFDT d'un accompagnement au retour, lorsque ce dernier est souhaité, avec une valorisation des années passées à l'étranger : beaucoup

d'enseignants renonceront à un séjour à l'étranger si des aménagements concernant leur ancienneté pour droit à muter ne sont pas consentis.

- signale en outre un nouvel écueil : les calculs de Bercy se font désormais en masse budgétaire et non plus en ETP, soit un impact négatif pour le recrutement d'agents ayant un bon indice et des charges familiales.
- préconise que les EEMCP2 soient totalement déchargés de cours et se consacrent à fond à la formation des collègues de tous statuts.
- ne croit pas au risque de confusion entre les établissements homologués et labellisés, qui sont bien distincts. Pour elle, les établissements homologués doivent accueillir 200 000 élèves de plus à l'horizon 2030.
- est d'accord avec la nécessité de tenir compte dans l'homologation des conditions d'emploi.
- suggèrera dans son rapport, compte tenu des craintes de dérive exprimées notamment par le Sgen-CFDT, la création d'un poste de médiateur de l'enseignement français à l'étranger.

Commentaires du Sgen-CFDT

La conception de la députée Samantha Cazebonne sur les conditions statutaires et financières faites aux personnels des établissements reste éloignée de la nôtre : pour le Sgen-CFDT, introduire la notion de mobilité pour les nouveaux entrants résidents dans le réseau et envisager le détachement direct au bout de 6 années ne peut être envisagé qu'accompagné d'une réforme d'ampleur, avec financement de la mobilité de l'agent et de sa famille. S'agissant de l'AEFE, le Sgen-CFDT rappelle son attachement à l'emploi d'un fonctionnaire par un opérateur public.

Le Sgen-CFDT se félicite de cette concertation comme de l'initiative d'un vaste questionnaire adressé à tous les acteurs. Mais les points de départ sont très différents et les divergences sont importantes, même si elles semblent (un peu) moins fortes que lors de nos premiers échanges avec la députée. Le Sgen-CFDT déplore la non-publication du rapport des inspections générales des Affaires étrangères et de l'Éducation nationale dont la députée dit ne pas avoir non plus été destinataire.